



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Aide à projets solidarité

DE20151214_12

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteuse :

Télétransmise à la Préfecture le

16 DEC. 2015

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

V I E Q U O T I D I E N N E

Aide à projets solidarité

Solidarité
id : 1107

Conseil municipal
14 décembre 2015

12

Rapporteure : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

La Ville a souhaité soutenir, sur des projets spécifiques, des associations participant à la vie sociale et qui mènent des actions en faveur de la solidarité, de la citoyenneté et du mieux vivre ensemble.

Dans ce cadre, il vous est proposé le versement de subventions aux associations suivantes :

Association	Projet	Montant demandé	Montant alloué
CIJ	Organisation de l'espace ressources au Centre Information Jeunesse, espace à destination des jeunes pour délivrer des informations santé.	1000 €	1000 €
CIDFF	Aide au déménagement du CIDFF dans ses nouveaux locaux, rue des boissières	1000 €	1000 €

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver le versement de l'ensemble de ces subventions.

La dépense en résultant d'un montant de 2000€ est inscrite au budget principal 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



